ATTENTION: masthead
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP12-7-74266562

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P 8-12-11 TOULOUSE

- Bulletin technique N° 19 - 9 Juillet 1974.-

VIGNE

- Mildiou : La période pluvieuse de la dernière semaine de juin à provoqué des contaminations, parfois nombreuses sur le jeune feuillage des extrémités, aux alentours des taches déjà existantes et une certaine extension de la maladie à des parcelles totalement indemnes jusque là. La situation est, néanmoins, excellente dans l'ensemble.

Les vignes demeurant toujours très sensibles aux attaques du champignon, il est nécessaire de rester vigilant et d'appliquer un nouveau traitement, notamment là où des taches sont apparues, dès les premiers risques de pluie.

- Black-rot : Dans les foyers, renouveler la protection dès la première menace de pluie.

- Oïdium : Ce champignon se développe fortement dans de nombreuses parcelles et les atteintes sur les grains de raisins sont déjà fréquentes. Surveiller les grappes et, le cas échéant, appliquer sans attendre un anti-oïdium, un soufre par poudrage de préférence.

- Tordeuses de la grappe (Eudemis et Cochylis) :

Ces insectes, l'Eudemis surtout, se sont montrés nettement plus actifs que les années précédentes lors du premier vol et des attaques sensibles se sont produites, localement, un peu partout dans l'ensemble des vignobles de la Circonscription.

Actuellement, le second vol, d'Eudemis essentiellement, est en cours depuis une huitaine de jours dans divers secteurs, notamment dans la région de Fronton et le gaillacois (plaine et premiers côteaux, comme à Ste-Cécile, à St-Laurent) où il revêt une assez grande importance. Les apparitions des jeunes chenilles commencent.

Dans ces secteurs, il est recommandé d'appliquer, dès réception, un traitement spécifique soigné. Bien diriger la pulvérisation sur les grappes.

Ailleurs, partout où une présence notable de chenilles a été constatée durant la première quinzaine de juin, intervenir à partir du début de la semaine du 15 au 22 juillet.

- Empoasca flavescens : Cette cicadelle ne s'est pas montrée très active jusqu'à présent cette année. Néanmoins, nous rappelons que des dégâts sensibles risquent de se produire lorsque l'on constate la présence d'une larve en moyenne par feuille, le comptage étant effectué sur 100 à 200 feuilles.

Les insecticides suivants sont efficaces : azinphos (40 g de MA/hl) ; formothion (50 g de MA/hl) ; méthidathion (30 g de MA/hl) ; méthomyl (37,5 g de MA/hl) ; oxydéméton méthyl (25 g de MA/hl) ; parathion (30 g de MA/hl) ; phosalone (60 g de MA/hl) ; prothoate (30 g de MA/hl).

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse des pommes et des poires :

Le premier vol des papillons se poursuit toujours et l'activité sexuelle de l'insecte continueà être importante cette année.

Dans les vergers sensibles, il serait utile d'effectuer un nouveau traitement dès à présent lorsque l'application conseillée dans le bulletin du 18 juin n'a pas été renouvelée après la période pluvieuse de la dernière semaine de juin.

P.129

- Psylles du poirier : Les psylles se multiplient assez abondamment dans divers vergers de poiriers et, actuellement, on assiste à l'éclosion de nombreux oeufs.

Nous rappelons que, d'après les derniers essais, les produits les plus efficaces sont, en dehors du monocrotophos dont l'emploi est interdit dans les 42 jours qui précèdent la récolte, le méthidathion (Ultracide) à 30 g de MA/hl, l'azinphos méthyl à 40 g de MA/hl et le vamidothion à 50 g de MA/hl.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Carpocapse des prunes : Le deuxième vol des papillons a commencé depuis quelque temps déjà et de nouvelles pénétrations de jeunes chenilles dans les fruits sont à craindre dès maintenant.

En conséquence, dans tous les vergers habituellement attaqués, intervenir dès réception, en utilisant un produit à base soit de phosalone (60 g de MA/hl), soit d'azinphos (40 g de MA/hl) si ce produit n'a pas été utilisé lors des précédents traitements.

- Tordeuse orientale du pêcher : Le second vol des papillons est actuellement au voisinage de son maximum et des pontes assez nombreuses sont déposées chaque jour.

1) Protection des pêches : Appliquer un traitement entre le 15 et le 17 juillet.

a) sur les variétés à récolter à partir du 24 juillet avec un produit à base de dichlorvos (Nogos) à raison de 125 g de MA/hl ou de mévinphos à la dose de 50 g de MA/hl ;

b) sur les variétés à récolter entre le 2 août et les premiers jours de septembre, en utilisant l'un des produits homologués ou autorisés contre la tordeuse orientale, autres que le dichlorvos et le mévinphos.

2) Protection des pousses en pépinières : Renouveler la protection à la fin de la semaine en cours.

/CULTURES LEGUMIERES ET ORNEMENTALES/

- Oïdium du melon : Les foyers de la maladie deviennent de plus en plus nombreux en tous secteurs. Surveiller fréquemment les cultures et intervenir dès que les premières attaques sont constatées en procédant comme indiqué dans le bulletin N° 17 du 18 juin dernier.

- Cochenille floconneuse sur hortensia : L'insecte se remarque par la présence d'amas blanc-pur et d'aspect cotonneux à la face inférieure des feuilles et sur les tiges (ovisacs).

L'éclosion des jeunes larves se termine. Sur les plantes envahies, appliquer sans attendre, une pulvérisation abondante à base soit de méthidathion (Ultracide à 40 g de MA/hl, soit d'oléoparathion à 25 g de MA/hl, soit de parathion émulsion à 30 g de MA/hl. S'efforcer de mouiller la face inférieure des feuilles.

NOTE IMPORTANTE : Pour tous les traitements, veiller à respecter scrupuleusement la législation concernant les limites d'emploi des produits avant récolte.

/T A B A C/

- Mildiou : On nous a signalé des foyers de mildiou du tabac en Alsace et une première apparition a été décelée en Dordogne. En conséquence, étant donné les grandes possibilités de dissémination du champignon lorsque les conditions climatiques lui sont favorables, nous demandons aux producteurs de tabac de redoubler de vigilance et de protéger en permanence leurs plantations.

Nous rappelons que les traitements doivent être effectués à cadences variables (1 à 2 par semaine) selon les conditions atmosphériques et la rapidité de croissance du tabac (voir à ce sujet notre bulletin N° 12 du 7 mai). Après le 6ème traitement, les doses en manèbe augmenteront en fonction du développement de la plante et pourront atteindre jusqu'à 3 kg de produit commercial à l'hectare.

J. LORQUIN

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.